

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/07/2017

Dossier complet le :

06/07/2017

N° d'enregistrement :

2017-5079

#### 1. Intitulé du projet

Création/élargissement d'une voie communale d'environ 200 ml

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Commune de LA FLOTTE

RCS / SIRÉT

| 2 | 1 | 1 | | 7 | 0 | 1 | | 6 | 1 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |

Forme juridique

COMMUNE

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br><i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>                                       |
|-----------------------------------|---|
| 6                                 | Création d'une voie de 200 ml environ qui se décompose en deux tronçons :   |
|                                   | - le premier de 120 ml avec une chaussée de 5 m de large en enrobés, un cheminement piétons et cycles de 2 ml en stabilisé calcaire, une noue enherbée et des bas-côtés enherbés avec une double rangée d'arbres. |
| 6 a)                              | - le second d'une longueur d'environ 80 ml avec une chaussée de 5 ml, un cheminement piéton de 1.50 ml en enrobés et un espace de rencontre pour le passage des véhicules de secours en béton désactivé.          |

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La création de cette voie a pour objectif premier de désenclaver l'ensemble du quartier de La Maladrerie, qui s'étendra à l'occasion du projet de lotissement "le Village de La Maladrerie".

Ce lotissement comprendra 60 lots pour une possibilité de construction de 7 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

La surface totale du lotissement est de 2,6 ha.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Cette opération permettra à la commune de LA FLOTTE d'optimiser la fonctionnalité et la sécurité du quartier par l'aménagement de la liaison Nord/Sud entre la route de Saint-Martin et le quartier de la Serpent qui ne dispose actuellement que d'un accès unique, très étroit avec la rue de la Serpent, les rues se terminant en "cul de sac" en trois endroits.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les premiers travaux engagés seront la réalisation des tranchées permettant le passage de tous les réseaux (AEP, EU, électricité et télécoms ...).

Ensuite, il est prévu la construction de la voie avec un décapage de la terre végétale, la réalisation d'une fondation de 40 cm d'épaisseur de grave non traitée et une couche de roulement en enrobée.

Le béton désactivé en bordures sera mis en œuvre sur une couche de 20 cm de grave ciment.

Les travaux de la voirie sont prévus pour le second semestre 2018.

En ce qui concerne le lotissement, les EP seront intégralement récoltées dans un réseau relié au réseau communal avec un bassin tampon.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La voie sera classée dans le domaine public communale et donc ouverte à la libre-circulation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La création/extension de la voie n'est soumise à aucune procédure administrative préalable.

Le lotissement est soumis à Permis d'aménager et Déclaration au titre de la loi sur l'eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques   | Valeur(s) |
|--|-----------|
| Voirie de 200 ml sur 5 ml  |           |
| Le lotissement, qui n'est pas soumis à la procédure cas par cas :<br>2,6 ha de surface de terrain et 7 800 m <sup>2</sup> de surface de plancher maximum |           |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 46° 11' 35" 76 Lat. 01° 20' 05" 77

Point d'arrivée :

Long. 46° 11' 30" 27 Lat. 01° 20' 09" 04

Communes traversées :

LA FLOTTE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                   |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPRN approuvé le 19/07/2002 concernant l'érosion marine, la submersion et le risque feux de forêt.<br>Révision du PPRN prescrite. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un site inscrit ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La terre végétale sera réutilisée pour l'aménagement des espaces verts du lotissement.   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les limites Ouest, Nord et Est sont bâties (quartier résidentiel de la rue de la Serpent, base nautique et collectif résidentiel).<br>Aucune espèce protégée n'est inventoriée sur le site.  |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le terrain ne fait partie d'aucune zone Natura 2000.<br>Il est toutefois distant de 150 mètres du domaine public maritime qui fait l'objet d'un classement en :<br>ZPS Pertuis Charentais, ZSC Pertuis Charentais Rochebonne, ZNIEFF type II Pertuis Charentais et Parc Naturel Marin des Pertuis Charentais.<br><br>Aucune relation écologique n'existe avec les sites Natura 2000 cités plus haut. |

|                  |  |   |  |   |
|------------------|--|---|--|---|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | La voie et le lotissement consomment 2,6 ha de friches  |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | Le raccordement de la voie nouvelle avec la route de Saint-Martin est en aléa modéré à court terme. Ce niveau d'aléa n'est pas incompatible avec l'aménagement de la voie car le carrefour avec la rue de la Maladrerie est hors aléa.  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | La voie assure le désenclavement du quartier qui comportera in fine environ 150 logements.<br>Actuellement, le trafic est supporté exclusivement par la rue de la Maladrerie, le projet permettra de répartir le trafic sur deux voies. |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>            |   |

|                  |   |                                     |                                     |  |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>La future voie publique sera éclairée. Cependant, la commune essaiera de limiter l'impacte en optimisant les points lumineux avec une diffusion vers le sol (utilisation de leds).</p> <p>Le site est également concerné par l'éclairage des véhicules circulant de nuit sur la voie.</p> |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Les rejets atmosphériques sont liées essentiellement aux véhicules, les quantités sont néanmoins limitées par la création de liaisons douces.</p>   |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Rejet des eaux pluviales des voiries vers le réseau public avec un bassin tampon.</p>   |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |



|   |  |                          |                                     |   |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est compatible avec la ZPPAUP devenue SPR (accord de l'Architecte des Bâtiments de France). |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone, délaissée par l'agriculture, est actuellement en friches.                                    |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'au vue des impacts de notre projet sur l'environnement, celui-ci ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Le site classé en zone NAh du POS est en continuité avec les espaces urbanisés de la commune (obligation liée à la Loi Littoral).
- Les contraintes environnementales sont faibles.
- La friche actuelle ne permet pas le développement d'une biodiversité de qualité.
- Le volet paysager permet une intégration du projet et limite les impacts sur le paysage (application de la ZPPAUP).
- La maîtrise du rejet des eaux par une récupération intégrale dans le réseau public.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input type="checkbox"/>            |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet  |
|--|
| Inventaire faune flore<br>extraits des permis d'aménager |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LA FLOTTE

le, 7 JUILLET 2017

Signature

Le Maire,  
Léon GENDRE



lessus



Un quartier conforté  
dans l'ensemble bâti du village

## Paysages et vues

Depuis la route de Saint-Martin :



1



2



3



4



5



- Un axe d'entrée de ville, bordée d'arbres alignés accompagne la zone ND au sud ; son aspect rectiligne détermine la géométrie des lieux.
- Un espace « ouvert » : des vues directes sur le Sud de la zone depuis la route de St Martin : la topographie du terrain (en pente légère du nord vers le sud) atténuent les vues : les habitations du quartier de La Serpent sont peu visibles (silhouette du 1<sup>er</sup> rang bâti uniquement)
- La planimétrie du terrain est très dépouillée.
- Ancienne zone de culture, le site ne s'est pas boisé, sauf une petite partie de parcelle en zone ND issue d'une friche récente.
- Depuis la zone ND et la route de Saint Martin-de-R2, il n'y aucune vue directe sur le littoral, voire sur le Perthuis : la topographie (« effet de « bombé » du terrain) et la double, voire triple rangée d'habitations existantes du quartier de La Serpent, au nord, masquent totalement le rapport à la mer.

### Les rues de la Maladrerie et de la Serpent



6 Carrefour route de St-Martin / rue de la Maladrerie



7 rue de la Maladrerie (axe nord sud)



8 rue de la Serpent (axe Est Ouest)



9 rue de la Serpent (axe Est Ouest)



10 vue sur le carrefour de la rue de la Maladrerie avec le chemin de la Serpent



- Un accès unique au carrefour de la route de St-Martin (rue de la Maladrerie, axe Nord-Sud)
- L'espace paraît très « urbain », car la voie est accompagnée de parois bâties sur tout son linéaire.
- Des rues étroites, en impasses (au Nord et à l'Est), sans raccordement à l'Est
- Le chemin de la Pierrailleuse, accès actuel unique à la zone depuis l'Ouest et la rue de la Maladrerie
- Des habitations à rez de chaussée implantées à l'alignement ou en recul avec mur sur rue, qui masque la zone

*Depuis l'entrée Nord à la zone (rue de la serpent et impasse)*



11



11 (zoom)



12



13 vue vers l'Est de la zone depuis l'amorce de la rue de la Pierrailleuse (impasse)



13 (zoom)



14 – vues vers la limites Ouest de la zone (arrières des habitations rue de La Serpent)



- Un terrain plat, qui descend légèrement vers le Sud (route de St-Martin), sans végétation importante (seulement quelques bosquets en limites séparatives ou ponctuellement en départs de friches.)
- Des vues sur les arrières des habitations de la Rue de la Serpent et du secteur « école de Voile »
- Des vues lointaines sur les boisements de la Grainetière
- Plusieurs points d'accès depuis le Nord : rue de la Pierrailleuse (impasse actuelle)

**Parcours le long et depuis le sentier (piéton) le long du littoral : vues « rapprochées sur le quartier de la Serpent, depuis le littoral**



15 - sentier littoral (dans sa section Ouest au nord du quartier La Serpent)



16



17



18



19



20



21



22



23



24 - vue sur l'impasse à l'Est (accès impasse depuis le centre-ville)



25



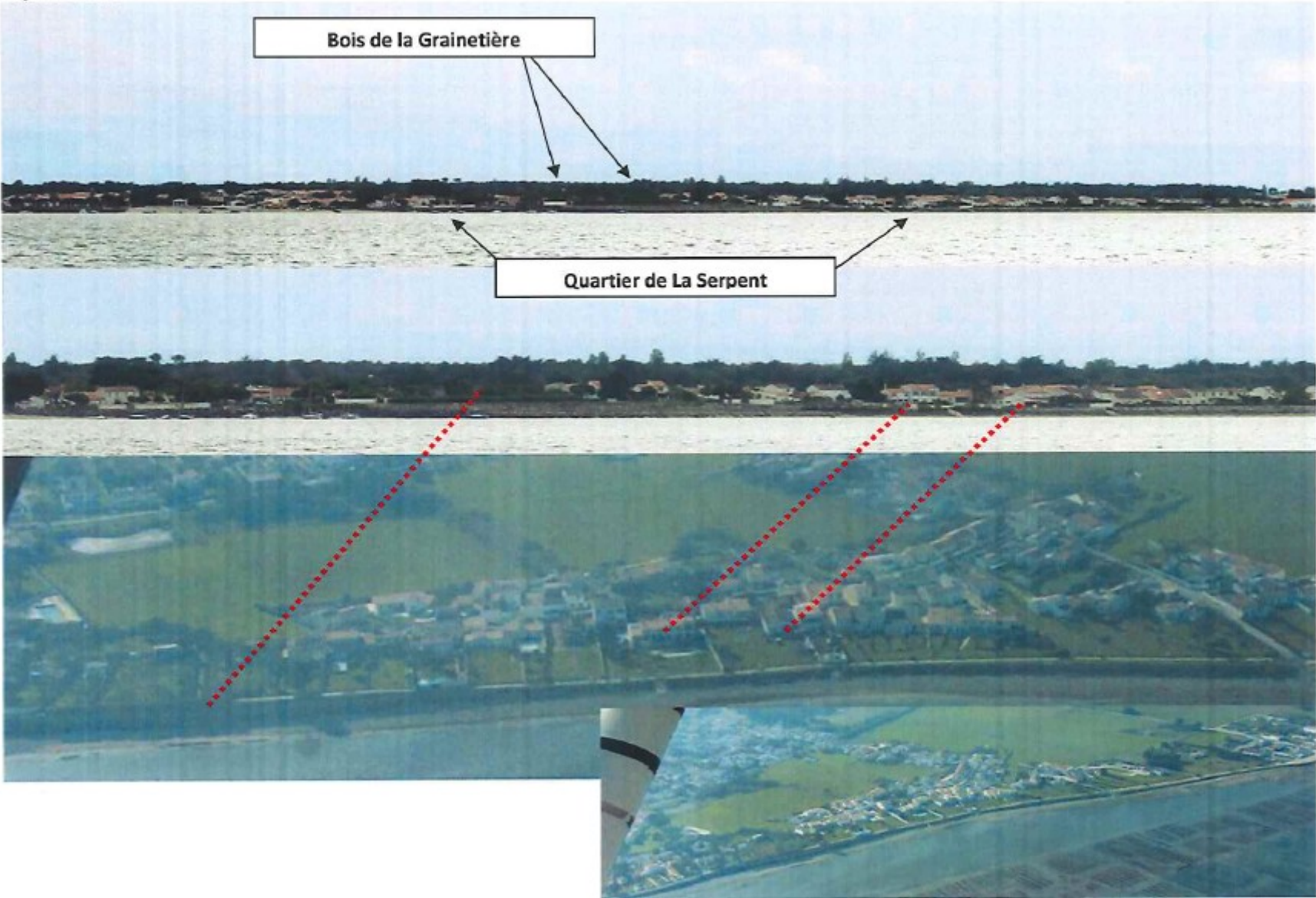
26



- Un sentier en contrebas du quartier de La Serpent
- Des habitations très en recul important et des espaces libres, jardins, côté mer
- Des constructions en rez-de-chaussée avec étage partiel, ponctuellement, isolées ou accolées (un peu d'ordre continu sur certaines séquences)
- **Aucune vue depuis le sentier littoral sur la zone de la Maladrerie**
- Un chemin qui relie le sentier littoral à la rue de la Serpent (Nord-Sud)
- Des parcelles en friche au Nord-Est du quartier, entre la zone de la Maladrerie et le littoral

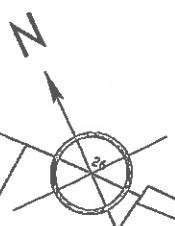


*Depuis la mer*



Commune de La Flotte  
LA MALADRERIE  
ESQUISSE DE COMPOSITION DE QUARTIER

Le 2 février 2016  
Echelle: 1 / 500



Parc paysager

Parc paysager

Implantation privilégiée du front bâti  
Accès véhicule

Projet Complet.dwg  
V. La Maladrerie  
P. La Flotte Maladrerie

**ZSC FR5400469**

**ZPS FR5412026**

**150 m**

An aerial photograph of a coastal town. The town is densely packed with buildings, mostly with red-tiled roofs. A large, open green area, possibly a park or sports field, is visible in the center. To the right, a large body of water, likely the sea, is visible. A red line outlines the town's boundary. A green double-headed arrow is drawn across the green area, with the text '150 m' next to it. Two white boxes with red text are positioned in the upper right quadrant of the image, containing the identifiers 'ZSC FR5400469' and 'ZPS FR5412026'.

### *Habitats naturels / Flore*

Au regard de la nomenclature CORINE Biotope l'habitat dominant peut être qualifié de Zone rudérale (87.2), voire de terrain en friche (87.1). De manière résiduelle des Fourrés médio-européens sur sol fertile (31.81) prennent place en limite du parcellaire.

La proximité du domaine maritime apporte son lot d'espèces halophiles (Arroche, Obione, Soude, Fenouil marins, Betterave maritime...). La forte proximité de la zone urbaine apporte aussi des espèces non indigènes, des cultivars ou des essences ornementales (Cane de provence, Figuier, Yucca...).

Environ 70 espèces végétales ont ainsi été recensées. Cette diversité importante est liée à cette interface (écotone) entre le domaine proche du littoral et des terres « intérieurs » moins exposées. C'est également un milieu perturbé, anciennement agricole (vigne et/ou cultures) sur lequel se développent d'anciennes espèces cultivées et des espèces pionnières liées à la recolonisation de cet espace. Aussi, la proximité de la zone urbaine apporte son influence.

**Aucune espèce protégée n'est inventoriée sur le site. Quelques espèces peuvent être considérées comme ayant un caractère patrimonial moyen car peu communes en Poitou-Charentes.**

*Tableau 1 : Espèces floristiques d'intérêt patrimonial (faible à moyen) recensées sur le site ou à proximité immédiate*

| Nom Français       |
|--------------------|
| Arroche des grèves |
| Calament des bois  |
| Fenouil marin      |
| Pied-de-coq        |
| Agropyre littoral  |
| Fusain d'Europe    |
| Jonc glauque       |
| Lin bisannuel      |
| Renouée persicaire |
| Alaterne           |
| Sauge verveine     |
| Orme champêtre     |

## Faune

Les inventaires pratiqués n'ont pas révélé de potentialités particulières du site pour la faune. 2 espèces de chauves-souris (Sérotine et pipistrelle) fortement anthropophiles ont été détectées au-dessus du site. L'état de friche est favorable à plusieurs espèces communes d'insectes. Notons toutefois, la présence d'une espèce d'orthoptère déterminante ZNIEFF, la Méconème scutigère, qui est toutefois considérée comme commune en Poitou-Charentes. Une dizaine d'espèces d'oiseaux a été recensée sur le site. Il s'agit d'espèces très communes en zone semi-urbaine et sur le littoral atlantique. **Le site n'a pas d'intérêt particulier pour la faune. Il ne se présente pas non plus comme zone de déplacement de la faune.**

Tableau 2 : Espèces faunistiques patrimoniales d'intérêt faible à moyen recensées sur le site ou à proximité immédiate

| Grpe       | Nom Français           |
|------------|------------------------|
| Chiroptère | Sérotine commune       |
| Chiroptère | Pipistrelle commune    |
| Avifaune   | Alouette des champs    |
| Avifaune   | Cisticole des joncs    |
| Avifaune   | Faucon crécerelle      |
| Avifaune   | Grand Gravelot         |
| Avifaune   | Tournepierre à collier |
| Orthoptère | Méconème scutigère     |